



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du mardi 16 décembre 2025

N° 17 – D. 16.12.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes.

Point à l'ordre du jour :

8.2. Création de l'unité de service *Centre d'accompagnement de la pédagogie (CAP)*

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BARRIERE Florian, GAUSSIER Éric, PLANUS Emmanuelle, PODEVIN Florence, PROTASSOV Konstantin, THIBAUT Pierre, DANJEAN Vincent, JANIN Rémi, MANDIL Guillaume, MONDET Julie, CANTAROGLOU Frédéric, FORESTIER Gérard, MATTMANN Patricia, VAN DER HEIJDE Caroline, BERGOT Anouk, DOULAT Léonce, LABRECHE Samara, TASSIGNY Axel, TARGE Boris, BOLZE Catherine, TRONTIN-BERTHAUD Sophie, DESPREZ Frédéric, COLL Jean-Luc, BOISTARD Pascal, FEIGNIER Bruno, MAÜR Anne-Marie, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : GERRY-VERNIERES Stéphane (donne procuration à GAUSSIER Éric), SAMUEL Karine (donne procuration à PROTASSOV Konstantin), BERNARD Marie-Julie (donne procuration à TASSIGNY Axel), QUINTON Jean-Charles (donne procuration à BARRIERE Florian), WEST Caroline (donne procuration à JANIN Rémi), DELABALLE Anne (donne procuration à MANDIL Guillaume), DUJEU Ambre (donne procuration à PODEVIN Florence), GUILLERMIN Amandine (donne procuration à VAN DER HEIJDE Caroline), SAKPA Samuel (donne procuration à DESPREZ Frédéric), DARAGON Nicolas (donne procuration à BOLZE Catherine), DASTARAC Marie (donne procuration à SIMIAND Marie-Christine), FIBRANE Ahmed (donne procuration à DANJEAN Vincent), ADAM Véronique (donne procuration à THIBAUT Pierre).

Membre excusé : MADRENNES Jacqueline.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu l'avis émis par le CSAE de l'UGA du 25 novembre 2025,
Vu le passage en commission permanente le 28 novembre 2025,
Vu le passage en conseil d'administration de Grenoble-INP – UGA le 11 décembre 2025,

Considérant la volonté politique forte de poursuivre et d'amplifier les bénéfices de l'action du « Centre des Nouvelles Pédagogies » soutenu par l'IdEx Formation ;

Considérant la réflexion menée autour de la création d'une unité de service dans le champ de l'innovation pédagogique ; qu'un travail de réflexion a été conduit avec les agents des structures existantes en matière d'appui à la pédagogie ;

Considérant que l'objectif de cette unité de service est d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie d'amélioration continue de la qualité des formations de l'établissement par le soutien et le développement professionnel des acteurs de la pédagogie dans une perspective d'enrichissement des apprentissages étudiants ;

Considérant que les missions de cette unité de service sont :

- Accompagner l'analyse de la pratique pédagogique et aider à définir les besoins ou le projet d'une équipe ou d'un acteur de la formation.
- Assurer une veille scientifique, technique et pratique sur l'enseignement et l'apprentissage pour partager ces connaissances avec les enseignants au travers de dispositifs de diffusion de l'information et d'une offre de formation gérée en étroites collaborations avec les directions des ressources humaines.
- Concevoir des activités ou des dispositifs de formation, assister la maîtrise d'ouvrage d'un projet de transformation pédagogique.
- Participer à l'implémentation et à la mise en œuvre de dispositifs de formation ou de projets de transformation pédagogique.
- Proposer des méthodes d'évaluation des impacts des transformations sur l'apprentissage et l'enseignement en utilisant des cadres théoriques scientifiques et une méthodologie de recherche rigoureuse.
- Promouvoir une culture institutionnelle en matière de pédagogie de l'enseignement supérieur en diffusant les transformations et leurs impacts, contribuant à la définition d'une stratégie d'amélioration des formations, participant ainsi au rayonnement pédagogique de l'établissement.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la création de l'unité de service Centre d'accompagnement de la pédagogie (CAP).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	28
Membres représentés	13
Nombre de votants	41
Voix favorables	33
Voix défavorable	0
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la création de l'unité de service *Centre d'accompagnement de la pédagogie (CAP)*.

Publié le : 18/12/2025

Transmis au Rectorat le : 18/12/2025

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 16 décembre 2025

Pour le Président et par délégation,

La directrice générale des services,
Bénédicte CORVAISIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.